

Berne, le 8 novembre 2023

Mandat de négociation avec la Commission européenne

Assurer la protection des salaires et le service public

L'Union syndicale suisse (USS) prend connaissance de la volonté du Conseil fédéral d'élaborer un mandat de négociation avec l'Union européenne (UE), sur la base des discussions exploratoires menées ces derniers mois. L'USS soutient la préparation d'un tel mandat à la condition que la protection des salaires et le service public soient garantis.

Au cours des discussions exploratoires, l'Administration fédérale a fait d'importantes concessions qui mettent en danger la protection des salaires et le service public dans les domaines de l'électricité et du rail. Le résultat des discussions exploratoires ne constitue par conséquent pas une base solide pour un résultat à l'issue de négociations. Le Conseil fédéral doit corriger ces erreurs et défendre les intérêts de la population suisse lors des négociations avec l'UE. Il doit, à cette occasion garantir la protection des salaires et le service public. Il est faux de prétendre, comme le fait aujourd'hui le Conseil fédéral dans sa communication, que le service public ne serait pas touché par le périmètre des négociations. Sur une telle base, ces négociations ne peuvent pas être un succès.

La protection suisse des salaires – indépendamment de l'accord concerné – est déjà depuis longtemps sous pression. Le nombre des emplois précaires, comme avec le travail temporaire, a augmenté. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement – notamment en Suisse alémanique – est insuffisante. Le travail temporaire est encouragé et la sous-enchère trop faiblement sanctionnée. Les longues chaînes de sous-traitance sont une menace pour les conventions collectives de travail. C'est pour cela que la protection des salaires en Suisse doit être améliorée, et non pas mise à

mal. À ce jour, les employeurs ont refusé de s'attaquer à ces problèmes, ce qui explique en grande partie leur persistance.

Renseignements

- Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS, tél. 079 205 69 11
- Benoît Gaillard, coresponsable de la communication, tél. 079 773 47 61

Union syndicale suisse (USS)
Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
tél. 031 371 01 01



www.uss.ch | info@uss.ch

[Se désabonner du service pour les médias](#)